

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY  
DES CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES ET  
INTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES DE  
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF  
SESSION 2025**

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu le code général de la fonction publique ;
  - Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 42 ;
  - Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;
  - Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
  - Vu le décret n° 2013-648 du 18 juillet 2013 modifié fixant les règles d'organisation générale et les épreuves des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;
  - Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique, notamment l'article 6 ;
  - Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique, notamment les articles 6 à 9 ;
  - Vu l'arrêté n° AR-0304-2024 en date du 18 septembre 2024 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe sur titres avec épreuves et interne sur titres avec épreuves de conseiller socio-éducatif, session 2025 ;
  - Vu la correspondance en date du 5 novembre 2024 du Président du CNFPT relative à la désignation d'un représentant au jury des concours externe et interne de conseiller socio-éducatif ;
  - Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie A au jury des concours externe et interne de conseiller socio-éducatif, ouvert par le Centre de Gestion de la Gironde au titre de l'année 2025 et établi le 10 octobre 2024 ;



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS  
25 rue du Cardinal Richaud  
CS 10019  
33049 Bordeaux cedex

☎ 05 56 11 94 30  
cdg33@cdg33.fr  
www.cdg33.fr

## ARRETE

ARTICLE 1 - Sont nommées comme membres du jury des concours externe sur titres avec épreuves et interne sur titres avec épreuves de conseiller socio-éducatif les personnes suivantes :

**Elus locaux :**

- M. David BLE, Conseiller municipal de Langon,
- M. Francis GAZEAU, Maire de Cadaujac,
- Mme Nathalie LACUEY, Maire-Adjoint de Floirac.

**Fonctionnaires territoriaux :**

- M. Yves ELICEITS, Attaché hors classe,
- Mme Edith GIMENO, Conseiller socio-éducatif,
- Mme Marguerite JOANNE, Attaché hors classe, représentante du personnel.

**Personnalités qualifiées :**

- Mme Marie-Christine GUYONNET, Directrice du centre communal d'action sociale,
- Mme Evelyne JEANNOT, Psychologue retraitée, représentante du CNFPT,
- M. Christophe MONTEIRO, Directeur centre social culturel et sportif.

ARTICLE 2 - La présidence du jury est confiée à Monsieur David BLE, Madame Nathalie LACUEY est désignée comme remplaçante éventuelle du Président du jury en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,

Le **20 JAN. 2025**

P/ Le Président,



**Christophe DUPRAT**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE : **21 JAN. 2025**

PUBLIE LE : **21 JAN. 2025**